



MAIRIE D'ESSERTINES EN CHATELNEUF

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JANVIER 2022
Délibération n° 2023-01-004

OBJET : DESIGNATION DES REFERENTS COMMUNAUX PLUi A 87 COMMUNES

Date de convocation :
11 janvier 2023

En exercice : 15

membres

Présent(s) : 13

Pouvoir(s) : 0

Absent(s) : 2

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture le
17/01/2023

Et son affichage

Délibération
comportant
2 page(s), 0 annexe(s)

Le 16 janvier 2023, à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, à la salle des fêtes d'ESSERTINES-EN-CHATELNEUF, sans public, sous la présidence de Michel JASLEIRE

Les membres présents en séance :

Michel JASLEIRE – André TRUNEL – Sébastien REYNAUD - Christophe MEUNIER - Roger GRANDPIERRE - Julien DERORY - Sébastien MORLEVAT - Stéphane POYET - Delphine IMBERT - Hélène BALLEREY - Charles DUTOIT - Carole MURE - Laurine SOLLE

Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :

Le ou les membres absent(s) non excusé(s) : Stéphane MORLEVAT

Le ou les membres excusés : Bernadette FOREST

Monsieur le Maire fait appel à candidature pour le secrétariat de séance.
Le Conseil Municipal désigne Madame Hélène BALLEREY

Le Maire donne lecture d'un courrier de Loire Forez agglomération concernant l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) à 87 communes

Il convient de désigner deux élus référents afin de garantir la bonne circulation de l'information entre les communes et LFa et participer à la réflexion générale sur le PLUi.

Il convient aussi de désigner un référent technique.

Après délibération, et à l'unanimité (13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil municipal :

- **DÉSIGNE** Julien DERORY, Sébastien MORLEVAT comme référents élus
- **DÉSIGNE** Julien DERORY comme référent technique.

Essertines-en-Châtelneuf, le 17 janvier 2022

Le secrétaire de séance
Hélène BALLEREY

Le Maire
Michel JASLEIRE

RF Montbrison
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 17/01/2023 042-214200891-20230116-2023_01_004-DE